

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

**Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2006, à 21h55, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon**

Sont présents : MM. Jean-Claude Dumoulin, maire
Francis St-Laurent, conseiller
Normand Gallant, conseiller
Jean-Guy Pelletier, conseiller
André Gaudet, conseiller
Rosaire Côté, conseiller
Mme: Carmen Bilodeau, conseillère

Les membres étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation et consentent à discuter du sujet suivant :

2006-12-244

LETTRE D'INTENTION - POSTE D'OPÉRATEUR JOURNALIER HIVERNAL

- Considérant que la municipalité a signé une lettre d'intention le 24 février 2006 l'engageant à prendre connaissance de l'ensemble du dossier relatif au statut de monsieur Bermond Gagné et à étudier toutes les solutions viables en vue de clarifier son statut au sein de la municipalité ;
- Considérant que cette lettre d'intention n'engage pas la municipalité à accorder un poste de salarié régulier intermittent à monsieur Bermond Gagné ;
- Considérant que suite à l'analyse des besoins, la municipalité a conclu de la nécessité de créer un poste d'opérateur-journalier intermittent sur horaire irrégulier ;
- Considérant que la municipalité a offert à Bermond Gagné, le 2 novembre 2006, la possibilité d'appliquer sur ce poste, sans affichage à l'externe, et a fixé la date limite de début d'emploi au 18 décembre, afin de lui permettre d'atteindre les exigences minimales d'emploi (tel que convenu dans le projet de lettre d'entente soumise au conseil municipal le 4 décembre et autorisée le 11 décembre 2006)
- Considérant que la municipalité a avisé Bermond Gagné, le 5 décembre, qu'il était autorisé à assister les opérateurs en poste, comme observateur, pour acquérir les connaissances et connaître les particularités du réseau routier, afin d'être prêt à prendre le poste le 18 décembre, et que cet exercice n'a pas été fait de sa part (date concordant avec le début d'emploi : *les deux dernières semaines de décembre*, en référence au projet de lettre d'entente du 4 décembre) ;
- Considérant que la municipalité a rencontré les obligations de la lettre d'intention du 24 février 2006 ;

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Jean-Guy Pelletier (Francis St-Laurent vote contre)d'abroger la résolution portant le numéro 2006-12-242 et de refuser de signer la lettre d'entente 2006-01 puisque Monsieur Bermond Gagné n'a pas rencontré les exigences imposées par le conseil municipal et n'a pas démontré d'intérêt à acquérir les connaissances pratiques avec les opérateurs en poste avant le 18 décembre 2006.

ADOPTÉ

2006-12-245

POSTE D'OPÉRATEUR JOURNALIER HIVERNAL – AFFICHAGE PUBLIC

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Carmen Bilodeau d'afficher à l'externe, le poste d'opérateur-journalier intermittent sur horaire irrégulier.

ADOPTÉ

2006-12-246

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Francis St-Laurent de lever la session, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 22h20.